

L'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports et ses possibilités

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **19 (1962)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cours et examens

Genre de manifestation	Matière d'enseignement	Exigences	Durée	Indemnisation	Peuvent être organisés par les écoles	
Enseignement de base						
Cours de base	Courses ; sauts ; grimpers ; jets ; lancers ; levers ; exercices d'entraînement, de réaction, d'appui et de courage ; les jeux.	au moins 40 heures d'exercice, 5 participants en âge EPGS, tous les moniteurs doivent être reconnus.	1½ mois à 8 mois	jusqu'à 14 participants pour chaque participant jusqu'à 30 puis d'après un barème régressif	140.— 10.—	Remarque 1 :
Entraînement de base	Travail des associations de gymnastique et de sport	5 jeunes gens en âge EPGS, la fédération doit être affiliée à l'Association nationale d'éducation physique (ANEP).	2 mois	indemnité minimum pour chaque part. remplissant les cond. à l'ex. de base	60.— 5.—	non
Examen de base	course 80 m, saut en long., lancer en long., grimper, jet du boulet.	45 points barème d'estimation par classe d'âge.	1 jour	par jeune homme remplissant les conditions	4.50	oui
Branches à option						
Natation et jeux Camp	Les différentes sortes de nage, plongeurs, nage sous l'eau, prises de sauvetage. Les jeux : football, basketball, etc.	5 jeunes gens donnant droit aux subsides, organisé sous forme de camp, 1 moniteur pour 12 jeunes gens, 1 moniteur reconnu par cours.	5 jours ou 2×3 jours	par participant, jusqu'à 50 par participant suppl.	14.— 12.—	oui
Subdivisé en jours ou heures	Idem	5 jeunes gens donnant droit au subside, durée minimum 25 heures, mis en compte maximum 6 heures par jour.	au maximum 3 mois	par participant jusqu'à 50 par participant suppl.	6.— 4.—	Remarque 1 :
Ski Camp	Technique du ski, connaissance des avalanches, petites excursions, compétitions	5 jeunes gens donnant droit aux subsides, organisé sous forme de camp, 1 moniteur pour 12 jeunes gens, 1 moniteur reconnu par cours.	5 jours ou 2×3 jours	par participant, jusqu'à 50 par participant suppl.	14.— 12.—	oui
Subdivisé en jours ou heures	idem	5 jeunes gens donnant droit au subside, durée minimum 25 heures, mis en compte maximum 6 heures par jour.	au maximum 3 mois	par participant jusqu'à 50 par participant suppl.	6.— 4.—	Remarque 1 :
Exercices dans le terrain	Course d'orientation, croquis, aménagement de bivouacs et camps, jeux de plein air.	5 jeunes gens donnant droit aux subsides, organisé sous forme de camp, 1 moniteur pour 12 jeunes gens, 1 moniteur reconnu par camp.	5 jours ou 2×3 jours	par participant, jusqu'à 50 par participant suppl.	14.— 12.—	oui
Instructions alpine d'été	Manipulation de la corde, marche sur les névés et la glace, varappe, petites excursions.	Idem.	5 jours ou 2×3 jours	par participant, jusqu'à 50 par participant suppl.	14.— 12.—	oui

Excursions à pied ou bicyclette	Excursions, montage de tentes, cuisson en plein air, emploi de la carte, sciences naturelles et historiques.	Idem. A pied : 80 km ; bicyclette = 300 km	5 jours ou 2×3 jours	par participant, jusqu'à 50 par participant suppl.	14.— 12.—	oui
Examens à option				par jeune homme remplissant les conditions	2.—	
Marche d'un jour	Excursion combinée avec des visites de sites, etc.	20 km. Les courses d'école ne peuvent pas être annoncées comme examen.	1 jour	cependant seulement 1 fois par année pour le même examen		oui
Marche de performance	Marche de 15 km en groupes de 5 jeunes gens au moins.	jeunes gens de 14 à 16 ans 2 1/2 heures jeunes gens de 17 ans et plus 2 1/4 heures	1 jour	idem	2.—	oui
Marche d'un jour à ski	Excursion combinée avec une instruction sur les avalanches.	20 km. Les courses d'école ne peuvent pas être annoncées comme examen.	1 jour	idem	2.—	oui
Course d'orientation	Course avec carte et boussole.	4 à 10 km, 4 à 12 postes, 150 à 250 m de montée, trouver tous les postes.	1 jour	idem	2.—	oui
Course d'orientation à ski	Course à ski avec carte et boussole.	6 à 10 km, 6 à 12 postes, 150 à 250 m de montée, trouver tous les postes.	1 jour	idem	2.—	oui
Natation	Nage de parcours, plongeon, nage sous l'eau à la recherche d'objets ou comme épreuve d'endurance.	Atteindre les exigences minima, l'examen peut être combiné avec le test de l'Interassociation pour la natation.	1 jour	idem	2.—	oui
Ski	Descente en schuss, de biais, 4 stemchristianias (peuvent être incorporés dans une descente) ; course de fond de 2 à 6 km, slalom de 8 à 12 postes (2 essais).	Les trois premières parties sans tomber, les 4me et 5me parties = temps inférieur au double du temps idéal.	1 jour	idem	2.—	oui

Remarque 1 : seulement par les écoles professionnelles, complémentaires, des arts et métiers, d'agriculture ; les maisons d'éducation et établissements similaires ; les groupements libres d'écoliers.

Les avantages de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports

Assurance militaire	Les moniteurs et les participants à l'EPGS sont assurés par l'assurance militaire contre les suites économiques de tout accident survenu pendant le travail. Les voyages d'aller et du retour sont compris dans l'assurance.
Examen méd.-sport.	Les jeunes gens peuvent subir gratuitement un examen médico-sportif. L'examen médical n'est toutefois pas admis l'année dans laquelle le jeune homme quitte l'école.
Transport de personnes	Les participants peuvent utiliser des billets à demi-tarif pour les voyages en chemin de fer et en automobiles postales.
Logement	Les baraquements militaires et les casernes sont à la disposition des groupements EPGs. Une taxe de location est perçue.
Subsistance	Des denrées alimentaires peuvent être obtenues au prix courant auprès du commissariat central des guerres pour les cours à option organisés sous forme de camp.
Films et livres remis à titre de prêt	L'école fédérale de gymnastique et de sport (EFGS) met gratuitement à la disposition des groupements des films pour des séances d'instruction et de propagande. La bibliothèque de l'EFGS prête des livres gratuitement aux moniteurs pour la durée d'un mois.
Matériel	Le matériel, mentionné sur le tableau ci-après, est remis gratuitement aux groupements de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports. Si les stocks le permettent, le matériel prêté aux groupements pour l'organisation des manifestations des branches à option est également remis aux jeunes gens qui ne sont pas encore en âge EPGs. Il n'est pas perçu de taxe de location pour la remise de ce matériel.

Matériel

Objet	Cours de base			Cours à option							Examens à option						
	Cours de base	Entraînement de base	Examen de base	Nata- tion et Jeux		Ski		Exercices dans le terrain	Instr. alpine d'été	Excursions	Marche	Marche à ski	Marche de performance	C. d'orientation à pied	C. d'orientation à ski	Natation	Ski
				subdi- visés	auto- nômes	subdi- visés	auto- nômes										
Mat. de l'ens. de base																	
Caisse de mat. p. l'en- seignement de base	X	X	X														
Ballon de football	X		X	X	X												
Ballon de handball	X		X	X	X												
Ballon de volley	X		X	X	X												
Sautoir			X	X	X												
Témoin			X	X	X												
Piquet de démarcation			X	X	X												
Chronomètre			X										X	X	X	X	
Dossard			X										X	X		X	
Corde à grimper	X	X	X														
Corde à tirer	X		X	X	X												
Equipement de volleyball	X		X	X	X												
Cartes et boussoles																	
Cartes 1: 25 000 AS, NCN	X							X	X				X	X			
1: 50 000 NCN	X							X	X	X	X	X	X	X			
1: 100 000 Dufour	X							X	X	X	X	X	X	X			
Boussole Recta	X							X	X	X	X	X	X	X			
Matériel sanitaire																	
Sacoche à médicaments				X	X	X	X	X	X	X							
Boîte de pansement				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mat. de biv. et de cuisine																	
Unité de tente	X			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X			
Couverture	X			X	X		X	X	X	X							
Paillasse				X			X	X	X	X							
Gamelle	X			X	X		X	X	X	X	X						
Marmite 12l				X			X	X	X	X							
Bidon				X			X	X	X	X							
Gourde				X			X	X	X	X							
Hache, Pioche, Pelle	X			X			X	X	X								
Corde d'exercice				X			X										
Lampe de poche				X			X	X	X	X							
Matériel de ski																	
Skis et bâtons ¹	X						X	X			X			X		X	
Peaux de phoque ¹							X	X			X			X		X	
Matériel de secours							X	X			X			X		X	
Equipement de montagne									X								

Remarque¹: seulement pour jeunes gens en âge de l'enseignement postsecondaire

Droit de participation à l'EPGS pour 1962

Canton	Année de naissance							Remarques
	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	
Berne	X	X	X	X	X ¹			¹ Dès la libération de la scolarité obligatoire, printemps 1962
Fribourg	X	X	X	X	X	X ¹		¹ Dès le 1.4.62
Genève	X	X	X	X	X	X ¹		¹ Dès le 1.4.62
Neuchâtel	X	X	X	X	X	X ¹		¹ Dès la libération de la scolarité obligatoire, printemps 1962
Valais	X	X	X	X	X	X ¹		¹ Dès le 1.4.1962
Vaud	X	X	X	X	X ¹	X ²		¹ Dès la libération de la scolarité obligatoire, printemps 1962 ² Jeunes gens isolés, libérés prématurément de la scolarité obligatoire, dès le printemps 1962

A qui s'adresser

Voici les principaux renseignements concernant les cantons romands :

Fribourg

Chef cantonal : M. Albert Dumont, Fribourg.
Bureau. Préposés à l'Office cantonal : Office cantonal EPGS, ruelle de N. D. 181, Henri Kolly, Otto Peissard, tél. (037) 3 04 55.
Activité cantonale spéciale : 1. Course cantonale d'orientation (3^{me} dimanche d'octobre). 2. Cours de ski au Lac Noir (fin d'année).
Séances et matériel de propagande : 1. Séances de propagande gratuites. Appareil de proj. ciném. à disposition.
Chefs de districts : La liste des chefs de districts peut être consultée auprès de l'office cantonal.
Inspecteur fédéral EPGS : M. Pius Pally, maître de sports à l'Université, rue Abbé Bovet 15, Fribourg.

Genève

Chef cantonal : M. Emile Dupont, Genève, 29, route de Florissant.
Bureau. Préposés à l'Office cantonal : Service cantonal EPGS, rue Calvin 8, M. Vuillamoz, tél. 24 32 00 (interne : 290 et 249).
Activité cantonale spéciale : 1. Cours de ski à Crans sur Sièrre (fin d'année). 2. Séances d'exams de base.
Séances et matériel de propagande : Appareil cinématographique 16 mm sonore à disposition. Demander à l'office 8 jours à l'avance.
Chefs de districts : La liste des chefs de districts peut être consultée auprès de l'office cantonal.
Inspecteur fédéral EPGS : M. Jean Brechbühl, route de Chêne 78 a, tél. 36 13 73.

Neuchâtel

Chef cantonal : M. Marcel Roulet, Saint-Blaise.
Bureau. Préposés à l'Office cantonal : Office cantonal EPGS, rue du Seyon (Immeuble Ass. Helvétia), Daniel Emery, tél. (038) 5 68 01 (interne 281).
Activité cantonale spéciale : 1. Cours de ski à Andermatt (fin d'année). 2. Course cantonale d'orientation. 3. Cours cantonal de moniteurs.
Séances et matériel de propagande : L'office se met à la disposition, avec le matériel pour l'organisation de séances de propagande.
Chefs de districts : La liste des chefs de districts peut être consultée auprès de l'office cantonal.
Inspecteur fédéral EPGS : M. Bertrand Grandjean, rue de la Côte 6, Neuchâtel.

Valais

Chef cantonal : M. André Juillard, Sion, route de Bramois.
Bureau. Préposés à l'Office cantonal : Office cantonal EPGS, casernes, Sion, tél. (027) 2 29 13.
Activité cantonale spéciale : Camps de sport à Ovronnaz.
Course cantonale d'orientation.
Séances et matériel de propagande : L'office se met à la

disposition, avec le matériel pour l'organisation de séances de propagande.

Chefs de districts : Demander l'adresse à l'Office cantonal.
Inspecteur fédéral EPGS : M. Paul Morand, Sous-le-Scex, Sion, tél. 2 17 50.

Vaud

Chef cantonal : M. Louis Gonthier, Lausanne.
Bureau. Préposés à l'Office cantonal : Office cantonal EPGS, place du Château 1, Lausanne, M. André Mauron, tél. (021) 21 61 11.
Activité cantonale spéciale : L'office gère la « Maison militaire de Bretaye » où peuvent être organisés des camps et cours de toute nature.
Séances et matériel de propagande : L'Office cantonal se charge de l'organisation de séances de propagande et met à disposition les appareils de projection nécessaires.
Chefs de districts : La liste des chefs de districts peut être consultée à l'Office cantonal.
Inspecteur fédéral EPGS : M. Robert Prahin, Mont-Paisible 11, Lausanne, tél. (021) 22 62 26.

Berne (Jura bernois)

Chef cantonal : M. Ernst Anliker, Berne.
Bureau. Préposés à l'Office cantonal : Bureau cantonal EPGS, Papiermühlestrasse 17, Berne. M. Erwin Zürcher, tél. (031) 41 62 71.
Activité cantonale spéciale : 1. Cours de natation et jeu aux Tessin. 2. Cours d'alpinisme d'été au Susten. 3. Cours de ski à Axalp et Schwefelbergbad. Les dates de ces cours sont publiées dans la presse.
Séances et matériel de propagande : L'Office cantonal soutient toute initiative propre à stimuler l'intérêt pour l'éducation physique post-scolaire.
Chefs de districts : 7 chefs d'arrondissement se répartissent la tâche dans le Jura bernois. Deux d'entre eux s'occupent plus spécialement de questions d'information et sont membres du Service romand d'information (SRI). Il s'agit de MM. André Paroz, inst., rue d'Argent 5, Bienne, tél. privé (032) 2 89 68 ; Ernest Monnier, instit., Moutier, rue de l'Industrie 48, tél. privé : (032) 6 43 46.
Inspecteur fédéral EPGS : Monsieur Henri Girod, Tramelan, tél. (032) 9 35 58.

Service romand de presse et d'information (SRI)

Président : M. John Chevalier, chemin de l'Écu, Genève, tél. (022) 33 39 45.
Bureau : Ecole fédérale de gymnastique et de sport, Macolin, M. Francis Pellaud, secrétaire permanent, tél. (032) 2 78 71.
Attributions : 1. Assure la liaison entre l'EPGS et les offices cantonaux romands en matière de propagande et d'information. 2. Assure le service de presse pour la Suisse romande.